



Facture eau au nom du propriétaire

Par **fahima57300**, le 11/02/2013 à 15:35

Bonjour,

Je viens de quitter un appartement que j'ai loué pendant un an et demi. Lors de l'état des lieux de sortie, mon propriétaire me demande de régulariser ma situation auprès des services de l'eau. Cependant, le propriétaire ainsi que l'agence immobilière ne m'ont jamais dit de mettre les factures à mon nom et que je devais payer l'eau à part. Sur le bail, il est écrit que l'eau est comprise dans les charges mais désormais on me dit qu'il s'agit de l'eau des communs????il n'y a même pas d'eau des communs... Un propriétaire peut-il nous demander de payer une facture qui est à son nom après un an et demi? aussi, il refuse de me restituer ma caution de 600€ si je ne paye pas la facture. Je me suis rendu à la mairie de la ville et ils m'ont dit que je n'avais pas à payer une facture qui n'est pas à mon nom. Pourriez-vous m'aider svp?

Par **cocotte1003**, le 11/02/2013 à 17:03

Bonjour, si l'eau est comprise dans les charges, vous devez demander par IRAR la régularisation des charges avec justificatifs, là le bailleur vous facturera l'eau en fonction des millièmes que représente votre appartement et vous le mettez en demeure de vous restituer votre dépôt de garantie sous huitaine sans quoi vous saisissez la justice et cela deux mois après la remise des clés, cordialement

Par **Lag0**, le 11/02/2013 à 17:43

Bonjour,

Pouvez-vous préciser si vous louiez en vide ou en meublé et si meublé si les charges étaient forfaitaires ou au réel ?